

Ehpad : des pistes pour rétablir la confiance après le traumatisme du Covid

Droit de visite inscrit dans la loi, hommage national... Un rapport est remis ce mardi au gouvernement.

Agnès Leclair

FAMILLE Des personnes âgées en Ehpad confinées dans une absolue solitude. Des enfants privés d'un dernier adieu à un parent. Des maris et des femmes séparés aux derniers instants de l'existence. Des mourants laissés seuls. Des familles tenues à l'écart de funérailles d'un proche dont elles n'ont même pas vu le corps. Des enterrements déserts. Des protocoles déshumanisants.

Plus de trois ans après la crise sanitaire du Covid-19, les mesures de restriction de liberté inédites prises par les pouvoirs publics dans les Ehpad et en fin de vie semblent appartenir à un passé lointain. Mais les Antigone de la crise sanitaire n'ont pas tourné la page. Un rapport commandé par le ministère des Solidarités tire les leçons du traumatisme à la fois individuel et collectif lié à la pandémie qui a frappé la France en mars 2020.

Les deuils impossibles du Covid-19 et la privation de liberté des personnes âgées en Ehpad et à l'hôpital ont laissé des traces profondes et toujours vives dans la société, souligne le rapport Société « Liens entravés, adieux interdits » de Laurent Frémont, remis mardi à la ministre des Solidarités, Aurore Bergé et à la ministre déléguée, Agnès Firmin Le Bodo. Cofondateur du collectif Tenir ta main, lui-même privé d'adieu à son père, mort seul à l'hôpital à l'automne 2020, ce juriste travaille depuis avril dernier, à la demande du gouvernement et de manière bénévole, à des propositions pour rétablir le lien de confiance entre les personnes accueillies en Ehpad, leurs proches et les professionnels.

Les protocoles organisant « de façon technocratique » la solitude des vulnérables en raison de leur pathologie ou de leur âge, tout comme les réglementations « interdisant les derniers adieux en fin de vie », les rites funéraires et l'« adieu des visages » constituent « **des ruptures anthropologiques inédites** », pointe le rapport. « **Celles-ci laisseront dans notre conscience collective des traces durables dont on a peine à imaginer l'ampleur** », note Laurent Frémont. Les témoignages récents qu'il a recueillis au fil de ses consultations racontent de manière déchirante ces deuils pathologiques. « *Mon père a rendu son dernier souffle dans la nuit sans personne, sans sa famille. J'ai été informée par téléphone la nuit, j'ai dit "J'arrive", on me répond non... Le deuil est impossible, comme figé, volé, d'une violence rare, une partie de moi est morte ce jour-là (...) Des questions vous hantent la nuit, le jour. Qu'avait-il ressenti ? Comment était-il mort ? Avait-il souffert ? C'est très douloureux à accepter, voire impossible. On est impuissant face à l'incompréhensible... Ne pas voir la personne décédée ne permet pas de commencer le travail du deuil. On a l'impression que rien n'est réel, que c'est un film de science-fiction* », rapporte par exemple un fils. Pour nombre de professionnels du grand âge, la difficulté des dilemmes éthiques de cette période, la multiplication des protocoles parfois contradictoires a aussi entraîné une « perte de sens » de leur métier.

Le grand enfermement des personnes âgées dans les Ehpad, assimilés à des prisons par les familles en colère, a aussi entraîné des syndromes de glissements, un renoncement à

vivre chez certains résidents. « Nous n'avons pas réussi à évaluer le nombre de victimes collatérales de ces privations de lien mais elles sont nombreuses. **Certains directeurs d'Ehpad estiment que 30 % des résidents ont été touchés par le syndrome de glissement, soit un nombre plus important que celles qui sont mortes du Covid-19** », indique Laurent Frémont, **qui invite à s'interroger sur la légitimité à enfermer des personnes à qui il reste un ou deux ans à vivre. « Cet épisode révèle aussi la fragilité des repères éthiques. S'ils peuvent être balayés en 24 heures, c'est qu'ils ne sont pas solidement ancrés** », poursuit-il.

Quelles leçons en tirer pour l'avenir ? Le rapport émet une quinzaine de recommandations juridiques, éthiques et pratiques pour rétablir la confiance avec les Ehpad et éviter que ces isolements forcés se reproduisent.

La première est de **graver dans le marbre de la loi un droit de visite et un droit absolu de recevoir pour le résident**. La proposition de loi sur le bien-vieillir, qui sera examinée à l'Assemblée nationale le 20 novembre devrait l'intégrer. Sur le terrain, ce droit devrait s'accompagner d'un travail de pédagogie auprès des directions des établissements pour faire de l'ouverture de principe la règle. **En cas de nouvelle crise sanitaire, les exceptions au principe d'ouverture générale doivent être « strictement encadrées », « limitées dans le temps » et « accompagnées de modalités alternatives de visite »**. Dans ces établissements qui abritent un quart des décès en France, un travail sur l'accompagnement de la fin de vie doit également être mené. Le rapport suggère de rendre obligatoire la formation de base en soins palliatifs pour les professionnels des Ehpad.

Alors que les familles ont eu du mal à faire remonter leurs griefs de manière efficace et rapide, un « contrôleur général des lieux de grande vulnérabilité (CGLGV) » devrait être créé, propose également le document. Sur le modèle du contrôleur général des lieux de privation des libertés, cette autorité indépendante pourrait mener des contrôles inopinés avec des méthodes de contrôles plus larges et moins sanitaires que celles des autorités administratives comme les ARS. Notamment en cas d'alerte des usagers.

Enfin, pour « réparer les vivants », selon les mots de Tchekhov dans Platonov, le gouvernement est invité à organiser un hommage national aux victimes du Covid. La promesse de Gabriel Attal, alors porte-parole du gouvernement, d'un « temps d'hommage, de deuil » pour les victimes de la pandémie n'a jamais vu le jour, malgré des demandes récurrentes. « Une reconnaissance officielle des traumatismes engendrés par la pandémie serait indispensable au processus de réparation, plaide Laurent Frémont. L'humilité (à défaut de contrition) semble indispensable après quatorze mois de reculs éthiques et anthropologiques inédits. »